

Formation mais pas que...

La nécessaire *transformation* de l'entreprise passe par la *formation* qui permet de définir les « raisons d'être » des employés parce qu'elle donne du sens à l'exécution des tâches qui s'inscrivent dans un avenir pérenne.

À l'heure des défis climatiques et numériques, acquérir des compétences ou se résigner à disparaître sont les seules options qui s'offrent à nos sociétés. Soit, elles subissent les effets dévastateurs du statu quo, soit elles évoluent en anticipant des modalités de travail qui permettront de relever ensemble ces défis.

Là où les brevets et la confidentialité protégeaient le périmètre d'action et le savoir-faire d'une entreprise, le partage des bases de données indispensables au travail contributif des chantiers vient aujourd'hui lézarder cette enceinte de confort par l'exigence de collaboration des individus entre différents secteurs d'activité. La gestion des différents métiers et des matériels présents sur chaque chantier suppose également l'indispensable partage des ressources.

Ce changement de paradigme se confronte à une défiance naturelle dans un contexte économique où la compétitivité suppose la valorisation spécifique d'une offre de service consacrant le mérite de l'exécution des tâches dans les règles de l'art par la fidélisation de la clientèle.

C'est donc un double changement qui s'opère. À la fois auprès des donneurs d'ordre et des sociétés choisies pour l'exécution des tâches à effectuer selon un plan défini collectivement entre tous les acteurs d'un chantier et réalisée dans le contexte de la construction de dernière génération. La fidélisation de la clientèle se fera alors par la satisfaction du respect des engagements respectifs de tous les intervenants et la fluidité de leurs actions grâce aux informations partagées.

Cette construction de dernière génération comprend l'utilisation du numérique dans les ouvrages livrés et sur les chantiers, la mise en place de nouveaux systèmes et procédés de construction et l'interaction entre les acteurs des différents secteurs d'activité intervenant sur ces chantiers.

À cette fin, chaque acteur doit pouvoir attester de ses connaissances et compétences à pouvoir exercer son travail dans les règles de l'art. C'est là, l'objectif que nous nous sommes fixé de certifier le métier de monteur de grues à tour afin qu'il s'inscrive comme acteur essentiel dans la mutation des chantiers évoluant dans le cadre de la construction 4.0.

Albert Galoy

Président de la CPMDG